

**Contribution de l'Algérie sur la Dimension Humaine,  
Conférence d'examen préparatoire au Sommet de l'OSCE**

Varsovie, 30 septembre-08 octobre 2010

La Délégation algérienne voudrait exprimer sa gratitude à la présidence kazakhe de l'OSCE pour avoir invité l'Algérie, pays partenaire méditerranéen à la coopération, à participer aux travaux de la première partie de la conférence d'examen préparatoire au Sommet de l'OSCE, consacrés à la dimension humaine.

La délégation algérienne saisit cette occasion pour remercier les autorités polonaises pour la qualité de l'accueil et l'excellente organisation de cette importante rencontre qui se déroule ici à Varsovie.

L'Algérie partage la démarche inclusive de l'OSCE pour convenir des voies et moyens d'envisager l'avenir de la coopération et la nouvelle architecture de sécurité en Europe et plaide pour la préservation du caractère indivisible de la sécurité qui fonde le partenariat méditerranéen de l'organisation.

La délégation algérienne se déclare prête à apporter sa contribution aux efforts de revitalisation du rôle et des capacités de l'Organisation à faire face aux défis communs que pose la sécurité dans l'espace OSCE ainsi que dans la région euroméditerranéenne.

**L'intolérance et la discrimination**

L'Algérie suit avec intérêt le concept global de sécurité développé par l'OSCE, basé sur les trois dimensions: Politico-militaire, Economique et environnemental et Humaine qui se nourrit de l'histoire et de la culture ayant façonné les différentes régions du monde, dont les valeurs qui l'enrichissent tendent vers l'universel.

La délégation algérienne appuie les efforts des trois Représentants personnels de l'OSCE chargés de recenser et de faire des recommandations pour enrayer les discriminations contre notamment les trois religions monothéistes. Cependant le degré d'hostilité enregistré contre l'Islam et les musulmans, suscité par une idéologie tendant à assimiler l'Islam au terrorisme qui s'est développé au cours de ces dernières années, est source de profonde préoccupation. Cette situation inquiétante, dommageable au dialogue des cultures et des civilisations, pose avec acuité l'urgence d'une coopération internationale et régionale résolue pour relever les défis de ce problème d'envergure mondiale qui menace la paix et la sécurité.

Dans ce contexte, une approche basée sur une écoute respectueuse de la diversité culturelle et culturelle, favorisant le respect et la compréhension mutuelle, est requise pour lutter contre les stigmatisations nourries par les stéréotypes.

La réalisation de cet objectif commun, exige des Etats participants, d'aller au-delà du caractère non contraignant de l'application des normes, principes et engagements de l'OSCE, en optant pour une approche normative contraignante en matière de lutte contre l'intolérance et la discrimination, en particulier, l'islamophobie.

Dans ce contexte, la délégation algérienne appuie la proposition figurant dans le rapport d'étape sur le processus de Corfou (CIO.GAL/ 94/10), de doter la Dimension humaine des instruments de « reporting » et de surveillance existants au niveau de la dimension politico-militaire. Ce qui permettra d'améliorer la collecte de données sur les atteintes subies par des personnes, leurs biens et symboles du fait de leur religion ou de leur origine et d'appliquer les mesures préconisées.

De même qu'est indispensable une coopération internationale et régionale accrue pour relayer les efforts de l'OSCE, avec les institutions concernées du système des Nations Unies et les organisations régionales, telles que l'Organisation de la Conférence Islamique, la Ligue des Etats Arabes, l'Union Africaine et l'Union du Maghreb Arabe.

### **Les libertés fondamentales**

L'Algérie œuvre à la modernisation de son économie et à l'amélioration de l'insertion de son appareil productif dans l'économie mondiale, caractérisée par la globalisation et la mondialisation qui favorise la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Or, le mouvement des personnes, généré par ces mutations rapides, se heurte à de multiples entraves qui contrarient les objectifs communs de co-développement et des accords de partenariat et d'association, censés faciliter l'intégration économique au plan régional et international.

Les politiques restrictives de nombreux Etats participants, y compris s'agissant l'octroi de visas pour les Représentants des pays partenaires postulant à de courts séjours, constituent une atteinte à l'intégrité de la dimension Humaine qui devrait interpeller l'OSCE. Cette problématique qui affecte les partenaires méditerranéens, devrait constituer un des sujets prioritaires du partenariat méditerranéen.

Dans cette perspective, la délégation algérienne est en faveur de l'établissement d'un mécanisme d'observation et de suivi des politiques et pratiques nationales en matière de circulation des personnes, comme suggéré dans le rapport d'étape sur le processus de Corfou.

## Le contrôle des élections

La tenue d'élections libres et transparentes participe au renforcement du processus démocratique et de l'Etat de Droit. A ce titre, l'Algérie a été le premier pays partenaire à avoir sollicité l'OSCE pour l'observation des élections présidentielles qui se sont déroulées en 2004. Ainsi, des observateurs de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE et du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (ODIHR) se sont rendus dans différentes localités et grandes villes du pays. A l'issue de cette échéance électorale, ils ont exprimé leur satisfaction quant à son caractère démocratique et aux bonnes conditions de son déroulement.

L'expérience pionnière de l'Algérie dans le domaine de l'observation des élections dans les pays partenaires méditerranéens, est de nature à encourager une coopération fructueuse dans ce domaine avec les autres pays partenaires au titre de «la mise en œuvre volontaire des normes, principes et engagements de l'Organisation».

Cette coopération pourrait s'articuler autour de l'appui éventuel à la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire en matière d'élections, ainsi que l'envoi de mission d'observation, lorsqu'un pays partenaire en exprime la demande. Dans le même temps, nous encourageons l'AP/ OSCE et l'ODIHR, à continuer d'inviter les parlementaires des pays partenaires à observer les élections qui se déroulent dans les Etats participants de l'OSCE.

*Varsovie, octobre 2010*